

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 338/09/2026

A LA SOCIETE ATELIERS D'ELECTRO-MAINTENANCE INDUSTRIELLE (AEMI).

Après avoir reçu le contrat du marché n° 012, SNEL SA/DG/CGPMP/2026/MT, conclu avec la SNEL SA, pour un montant total hors taxe dollars américains deux millions deux cent dix-huit mille quatre-vingt-cinq, quatre centimes (USD 2 218 085,04) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quinze mille cinq cent vingt-six, soixante centimes (USD 15 526,60), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 21/09/2026

Directeur Administratif et Financier



0000338